

Une nouvelle rÃ©solution de l'ONU en faveur de la justice climatique

Dossier de la rÃ©daction de H2o
April 2023

Une rÃ©solution adoptÃ©e fin mars lors de l'AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale des Nations unies Ã New York a Ã©tÃ© prÃ©sentÃ©e comme une victoire en matiÃ¨re de justice climatique. Cette rÃ©solution prÃ©voit que l'AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale des Nations unies demande un avis Ã la Cour internationale de Justice (CIJ) sur les obligations des pays en matiÃ¨re de lutte contre les changements climatiques.

La rÃ©solution a Ã©tÃ© prÃ©sentÃ©e par Vanuatu, un pays du Pacifique aux prises avec les consÃ©quences de la crise climatique. Co-prÃ©sentÃ©e par plus de 130 pays, la rÃ©solution Ã©tablit que l'AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale des Nations unies sollicitera l'opinion de la CIJ sur les consÃ©quences juridiques pour les Ã‰tats qui, "par leurs actions ou omissions", auront causÃ© des dommages significatifs en matiÃ¨re climatique ayant une incidence sur d'autres Ã‰tats, en particulier sur les petites nations insulaires parmi les plus vulnÃ©rables aux effets des changements climatiques. "Ce texte n'est pas une solution miracle, mais il peut Ãªtre une contribution importante Ã la lutte contre les changements climatiques et Ã l'action pour le climat, notamment en catalysant une ambition plus Ã©levÃ©e afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris", a dÃ©clarÃ© le Premier Ministre de Vanuatu, Alatoi Ishmael Kalsakau.

Selon Andy Raine, responsable de l'UnitÃ© des frontiÃ¨res du droit environnemental au sein de la division juridique du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), il s'agit d'une avancÃ©e trÃ¨s importante en matiÃ¨re de justice climatique pour les gÃ©nÃ©rations actuelles et futures. "C'est la premiÃ¨re fois que la plus haute cour de justice du monde reÃ§oit une demande l'invitant Ã Ã©claircir les obligations des Ã‰tats Ã l'Ã©gard de la protection du systÃme climatique ainsi que les consÃ©quences juridiques en cas de manquement Ã ces obligations", prÃ©cise Andy Raine en prÃ©cÃ©disant : "La portÃ©e de cette rÃ©solution invite Ã©galement la Cour Ã ne pas tenir exclusivement compte de l'Accord de Paris. Le texte Ã©nonce explicitement plusieurs instruments majeurs relatifs aux droits humains que la Cour doit prendre en considÃ©ration." Â

L'interview de Andy Raine - PNUE Â